



# RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS

association sans but lucratif groupant les radioamateurs, fondée en 1925, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952  
Section française de l'International Amateur Radio Union (I.A.R.U.). Newington, Connecticut - U.S.A.

## SECTION DE LA GIRONDE

*Monsieur le Président de la République Française,*

*Les Radio-Amateurs Français s'élèvent contre un abus de pouvoir caractérisé, de la part de leur administration de tutelle : PTT (DTRE).*

*En effet, cette administration vient de donner accès à certaines bandes de fréquences jusque là réservées à l'usage des Radio-Amateurs du Monde entier, aux Maquettistes Radio-Commandistes.*

*Pourtant, un décret paru au Journal Officiel de la République Française en date du 31 Décembre 1983 a fixé les modalités et droits des Radio-Amateurs. En aucun cas, ne figure dans ce décret, l'accès de nos bandes à la Télécommande de modèles réduits.*

*Nous attirons votre attention, Monsieur le Président, sur les dangers que fait peser cette autorisation.*

*En premier lieu, il est absolument évident que nous serons les uns et les autres, victimes de brouillages. Ce qui veut dire et c'est très grave, qu'obligatoirement, des émissions puissantes en provenance de Radio-Amateurs Français et même étrangers, perturberont les dispositifs de Radio-Guidages de ces maquettes. Un risque certain d'accidents graves pour des tiers, existe réellement, car une maquette d'avion télécommandée pèse entre 3 et 5 Kg. et se déplace à la vitesse moyenne de 70 Km/H.*

*De cette décision arbitraire et contraire au droit Français, les Radio-Amateurs subissent un grave préjudice moral.*

*En effet, il nous est interdit de procéder à des transmissions depuis n'importe quel engin volant, par contre les Télécommandistes ont le droit d'embarquer dans leurs maquettes volantes des émetteurs de téléméasures et autres. Ces dispositifs ne manqueront pas de brouiller nos émissions, alors que pour nous, la réglementation et le respect d'autrui nous oblige à les éviter.*

*La réglementation exige impérativement aux Radio-Amateurs de donner leurs indicatifs au début et à la fin de chaque transmission, alors que pour les Télécommandistes il n'en est pas question.*

Trouvez vous normal, Monsieur le Président, que sur la même fréquence, au même endroit et au même instant, certains aient tous ces droits et pas ceux qui trafiquent normalement sur leurs longueurs d'ondes réservées et reconnues internationalement (Conférence de Genève).

Les Radio-Amateurs ont pris contact avec les PTT (DTRE) pour savoir s'il ne s'agissait pas d'une erreur. La réponse est formelle : " Ces longueurs d'ondes sont ouvertes aussi au service Radio-Commande et de plus il en était ainsi avant l'arrêté Radio-Amateur paru au Journal Officiel."

Il est exact que cette possibilité existait mais n'a jamais été utilisée, sans doute à cause des risques d'accidents encourus.

Pour le présent nous savons de source sûre que certains maquettistes se préparent dans le Sud-Ouest à venir sur ces nouvelles fréquences.

Pour l'instant leur nombre est petit mais nous ne désirons pas voir sur nos bandes Radio-Amateur, l'anarchie qui règne sur certaines fréquences allouées au grand public.

Ainsi donc, la loi n'est pas la même pour tous.

La possibilité de transgresser les textes officiels serait donnée à certains en toute impunité.

Les Radio-Amateurs Français, citoyens à part entière ne peuvent admettre cela.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, en tant que garant de nos institutions, les Radio-Amateurs Français s'adressent à vous pour que justice nous soit rendue et que vous usiez de votre autorité pour remettre dans le droit chemin, une administration qui tente à chaque instant de nous écraser, mais pourtant qui sait aussi avoir besoin de nous, lors par exemple, de l'incendie du Central Téléphonique de Lyon ces dernières années.

Espérant que vous ne resterez pas insensible à nos problèmes, et vous remerciant à l'avance de votre action,

Les Radio-Amateurs Français vous prient de croire, Monsieur le Président de la République Française, en leur plus haute considération.